Déclaration préalable du SNUipp-FSU Oise au GT du vendredi 10 avril

Madame l'Inspectrice d'Académie,

Une fois n'est pas coutume nous l'espérons, nous n'avons aucun document préparatoire pour ce groupe de travail. Document que nous avons habituellement en amont soit en séance nous permet d'anticiper et d'intervenir en séance. Avec un GT à la veille de vacances et un CTSD jour de la reprise autant dire que les personnels et leurs délégués vont passer de bonnes vacances.

Le fait de ce pas communiquer aux délégués des personnels de documents leur permettant de préparer au mieux ce rendez-vous nous interroge fortement sur la volonté de discuter franchement et en toute transparence de la situation. D'autant que ce GT était initialement prévu il y a 10 jours.

Évidemment il y a une dotation supplémentaire qui a été annoncée récemment, mais il s'agit d'une dotation supplémentaire : du « plus » et donc cela vous permet de modifier plus sereinement les projets déjà travaillés pour le GT prévu le 31 mars… Et n'aurait pas dû vous mettre dans l'incapacité de nous communiquer des documents de travail au moins. Nous n'avons même pas pu vérifier les effectifs.

D'autant que déjà bien avant le confinement des IEN de l'Oise (voire des collectivités) annonçaient déjà des fermetures de classes ou de dispositifs comme par exemple les postes de PMC en zone rurale ou en zone urbaine hors EP (nous vous demandons d'ailleurs de préciser vos orientations sur ce sujet) ; Postes dont nous revendiquons la pérennité car ils apportent à des écoles qui ne sont pas en éducation prioritaire, en zone rurale, un réel bénéfice pour les élèves et les équipes. Il est inadmissible que des IEN mettent la pression sur des personnels. Cela a déjà été fait la veille de la rentrée 2019 sur deux circonscriptions pour que les personnels quittent leur poste. Avec l'appui du syndicat ils-elles l'occupent toujours.

Le SNUipp et la FSU considèrent que les 1248 postes sont loin d'être suffisants pour répondre aux besoins des écoles.

Encore plus en cette période, le rôle de l'école de la République, Laïque et Gratuite est de permettre à tous nos élèves, quels qu'ils·elles soient, d'où qu'ils·elles viennent, de réussir car ils·elles en sont toutes et tous capables.

Aujourd'hui avec le confinement, la « continuité pédagogique » n'existe que pour les familles qui le peuvent et qui en ont les moyens économiques, les équipements, le temps, les

compétences… Et c’est loin d’être le cas pour tout le monde, notamment pour celles et ceux qui sont en situation de précarité et les plus éloignés de la culture scolaire.

En témoigne l’incompréhensible récupération politique que fait le maire de Compiègne par un communiqué de presse en date de jeudi 9 avril indiquant qu’il met en place une opération « devoirs à la maison » avec livraison des devoirs chez les familles de 250 élèves « en décrochage scolaire » ou en rupture avec le numérique. Nous continuons d’attirer votre attention et considérons qu’il faut être vigilant à ces dérives. Tout d’abord sur un non-respect des libertés notamment en matière de communication de données à caractère personnel.

Plus que jamais le SNUipp-FSU demande à ce que l’école soit le levier de la justice et de l’égalité. À ce titre, pour faire réussir tous les élèves, il faut que les effectifs de toutes les classes, dans toutes les écoles, sur toutes les communes et dans tous les quartiers baissent. Nous vous demandons de limiter dans toutes les écoles de l’Oise les effectifs à maximum 25 élèves par classe et à 20 en éducation prioritaire (REP et REP+), que les classes dédoublées ou accueillant des élèves à besoins particuliers aient un maximum de 12 élèves et à 15 élèves maximum en TPS.

Ensuite, et toujours dans l’objectif de réduction des inégalités, nous souhaitons que les Rased soient totalement reconstruits après la casse entamée en 2008. Aussi nous vous demandons de nous communiquer un bilan de l’état d’occupation des postes existants.

Pour ce qui est de la formation, le SNUipp-FSU revendique au moins une semaine de formation par an et par personnel. Pour cela, il est nécessaire de recréer des postes de Brigades mais également des postes de Zil dans des circonscriptions touchées par des « pénuries » de remplacement à certaines périodes de l’année ou encore de modulateurs REP+ en éducation prioritaire renforcée pour permettre le remplacement de ces modulateurs quand ils-elles sont absent-es.

En ce moment nos collègues directeurs et directrices sont particulièrement sollicité-es. C’est encore plus tendu qu’avant : délais très courts pour répondre aux enquêtes, accueil des enfants de soignants, surcharge de travail, sollicitations des mairies et des parents. Nos collègues ont besoin de temps pas d’un statut inutile. Aussi il est nécessaire d’augmenter le temps de décharge et donc de créer des postes de TRS. Dans le cas où le déconfinement débuterait avant la fin de l’année scolaire, une journée banalisée doit être mise en place avant la rentrée des élèves.

Réduire les inégalités c’est aussi travailler à l’amélioration de la scolarisation des enfants de moins de trois ans dans certains secteurs et particulièrement en éducation prioritaire mais aussi en ruralité ou dans d’anciens REP de l’Oise (Mouy ou Crèvecœur-le-Grand). Aussi nous vous demandons de nous communiquer vos projets en matière de création de TPS, nous avons par exemple des informations concernant un projet à l’école Perrault de Beauvais Nord.

Nous vous demandons également de préciser vos projets en matière de création de postes au sein des établissements spécialisés médicaux sociaux, des ULIS ou en SEGPA et EREA pour les élèves en grande difficulté scolaire.

D’ailleurs les élèves d’ULIS sont intégrés dans les effectifs des classes, cette modalité système doit être maintenue car ces élèves sont bien dans les classes et non au sein de leur dispositif.

Comme des IEN informent les écoles de fermetures de classes ou de postes, ils peuvent aussi informer d’un éventuel projet de fusion d’école (voire même de fusion de RPI en une seule école !!!). Nous vous demandons de bien encadrer ces projets de fusion de structures : les conseils de maîtres et d’école doivent être systématiquement consultés et en cas de désaccord le projet abandonné.

Mais nous souhaitons aussi que vous puissiez nous donner des informations précises sur la traduction concrète dans la carte scolaire des annonces à la fois ministérielles et présidentielles :

Puisque notre ministre indique que dans les communes rurales (nous apprenons maintenant que la ruralité veut dire moins de 5000 habitants contre toutes les définitions de géographes et statisticiens) les maires peuvent refuser les fermetures de poste :

- Quand allez-vous les informer de ces éventuelles fermetures de postes ? Entre le CTSD de lundi 27 avril et le CDEN du 28 avril ?
- Comment le CDEN va-t-il d’ailleurs se tenir ? En visio conférence ?
- Comment et quand les GS vont-elles être dédoublées en éducation prioritaire ?
- Des fermetures d’école sont-elles prévues (cf annonce présidentielle de 2019 suite au grand débat et la mobilisation des gilets jaunes) ?

Mercredi 8 avril, nous vous avons envoyé des questions :

- les communes concernées par une fermeture de classe : liste et si elles ont plus ou moins de 5000 habitant-es ; quelle estimation des besoins dans l'Oise ? (annonce ministérielle de 2020)
- la réalité de la limitation des classes de CP à 24 (annonce présidentielle de 2019)
- le dédoublement des classes de GS en EP (annonce présidentielle de 2019) : calendrier de mise en place
- l'occupation des postes d'enseignant-es spécialisées et les besoins : Rased, Ulis école-collège-lycée, Segpa, Erea, ESMS, BD et Zil ASH,...
- la prise en compte des élèves d'Ulis dans les effectifs des écoles
- l'avenir des postes de "plus de maîtres que de classes" puisque des IEN annoncent leur fermeture et la liste des postes concernés
- le calendrier, les modalités et le processus pour les éventuelles fusions d'école, recomposition de RPI, création de RPC et la liste des communes/écoles concernées
- les transferts d'une classe d'une école maternelle dans une autre école élémentaire d'une même commune

- la scolarisation des enfants de 2 ans dans le département de l'Oise et les projets d'ouvertures de classes de TPS
- Les besoins en remplacement
- le fait que le P/E du département de l'Oise continue de s'éloigner de la moyenne académique
- la date de la publication de la circulaire du mouvement intradépartemental
- la date de communication des documents préparatoires au CTSD du 27 février et les modalités d'organisation de ce dernier tout comme du CDEN

De nouvelles questions s'ajoutent :

- Quand et comment les personnels qui seront concernés par une mesure transformation ou de fermeture de leur poste seront-ils informés de leur situation entre le CDEN du 28 avril et le 30 avril ? Habituellement il y a un délai pour permettre aux collègues de d'éventuellement prendre la place d'un-e autre.
- quelles est la vocation de la dernière enquête envoyée dans les écoles hier demandant aux directeur-trices de remonter les noms des collègues qui ont gardé les enfants de soignants ?